

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 405

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 30

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« réalisée »

le mot :

« effectuée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.